Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_233-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_233

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_233-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_233

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Attribution de chèques cadeaux aux agents de la Ville de Vitré

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.731-1 à L.733-2 ;
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 modifiée, dite de « modernisation de la fonction publique » ;
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;
Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et affaires générales du 14 octobre 2026 ;
Vu l'inscription des crédits au budget 2026 ;

Considérant que les lois n°2007-148 et n°2007-209, susmentionnées, imposent aux collectivités territoriales de définir une politique d'action sociale pour leurs agents et rendent obligatoire l'inscription au budget des dépenses de prestations sociales ;
Considérant que l'article L.733-1 du code général de la fonction publique dispose que « les collectivités territoriales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association » ;
Considérant que pour les fêtes de fin d'année, la Ville de Vitré souhaite offrir des chèques-cadeaux du Club des commerçants du Pays de Vitré, d'un montant total de 30,00 € (3 chèques d'une valeur faciale de 10,00 € chacun), à chaque agent de la collectivité présent au 31 décembre 2026, quel que soit son statut et son temps de travail ;
Considérant que la Ville de Vitré adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et que ce dernier ne propose pas cette prestation ;
Considérant que les chèques-cadeaux bénéficient d'une exonération de cotisations et contributions sociales lorsqu'ils n'excèdent pas 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale (soit 200€ pour l'année 2026), par agent et par année civile ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- De valider l'attribution, pour l'année 2026, d'un carnet de 3 chèques-cadeaux de 10,00 € chacun (montant total de 30€ / agent), à l'ensemble des agents de la Ville de Vitré (titulaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé, apprentis, stagiaires gratifiés), quel que soit leur temps de travail, présents au 31 décembre 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARD

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours tratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.